

rôles volontairement, soit dans la marine impériale, soit dans la réserve navale canadienne, n'a reçu de décoration, de récompense ou de reconnaissance pour les services rendus pendant toute la période de la guerre?

2. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du Gouvernement d'attirer l'attention de l'autorité britanniques sur ce point et de lui demander une déclaration officielle à ce sujet?

Major général MEWBURN (ministre de la Milice et de la Défense): Le Gouvernement ne possède aucun état complet du nombre des Canadiens qui se sont enrôlés dans la marine de guerre impériale. Il n'ignore pas cependant qu'on a décoré des Canadiens en service dans la marine de guerre impériale, en reconnaissance de leur conduite méritoire et de leurs services distingués.

Les membres de la réserve des volontaires de la marine de guerre royale canadienne qui ont mérité l'étoile de 1914-15, l'insigne de guerre, la médaille de guerre britannique et la médaille des Alliés recevront ces décorations dès qu'elles seront émises.

FAUSSES INSCRIPTIONS SUR LES CONTROLES DU CORPS EXPEDITIONNAIRE.

M. ARMSTRONG (York-Nord): Vu qu'on a appelé son attention, il y a une couple de jours, sur un rapport venant de Woodstock (Ontario), et attribuant à un certain M. McMillan, de Seaporth, lors d'un pique-nique de l'union des cultivateurs d'Ontario, à Lakeside, la déclaration qu'environ 30,000 noms avaient été ajoutés aux bordereaux de paie d'outre-mer au coût d'environ 30 millions de dollars à la charge du peuple canadien, je voudrais demander au ministre de la Milice quelle attitude, s'il s'en trouve une quelconque, son département a prise ou le Gouvernement entend prendre dans le but de fournir à M. McMillan l'occasion d'établir le bien fondé de son affirmation ou, s'il arrive que cette preuve ne peut pas être faite, d'obliger M. McMillan de rétracter publiquement ce qui, à mon estime, constitue une accusation très grave contre l'administration de ce département.

Major général MEWBURN (ministre de la Milice et de la Défense): On a appelé mon attention sur l'article dont l'honorable député vient de parler, et l'honorable représentant de Victoria (sir Sam Hughes) a également mentionné l'affaire en cette enceinte, mardi. Je ne connais personnellement rien de la question, mais j'ai dessein de voir M. McMillan afin qu'il me fournisse le renseignement qu'il possède, ce qui permettra de faire une enquête à ce sujet. S'il n'est pas à même de prouver son affirmation, on verra à régler la question comme elle devra l'être.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Je voudrais ajouter à ce que le ministre de la Milice vient de dire que j'ai causé, aujourd'hui même, avec le général Ross, paie-maître général, que j'ai questionné à ce sujet. Il m'a dit que rien ne corroborait la déclaration faite par M. McMillan.

L'hon. sir SAM HUGHES: Ayant été ministre de la Milice durant trois années de la guerre, j'ai senti que la déclaration de M. McMillan laissait planer du doute sur mon administration et j'ai vu moi aussi le général Ross. Je voudrais qu'on fit l'enquête la plus complète possible dans cette affaire. Je suis convaincu qu'il n'y a pas un mot de vérité dans cette déclaration.

RENOI DE LA DISCUSSION SUR LE TRAITE DE PAIX.

Le très hon. sir ROBERT BORDEN (premier ministre): Relativement aux informations à fournir aux députés au sujet du traité de paix, je dois dire que j'ai fait des recherches et voici le mémoire qui m'a été remis:

Le texte original du pacte de la Société des nations a été publié dans le Bulletin Officiel Canadien le 18 février 1919. Ce texte a été imprimé et distribué aux deux Chambres du Parlement le 24 mars 1919. Le texte révisé du pacte, qui est presque exactement celui qui est inclus dans le traité de paix, a été distribué aux deux Chambres du Parlement en anglais le 9 mai, et en français le 23 mai 1919. De plus, le résumé officiel du traité de paix a été publié dans le Bulletin Officiel Canadien le 8 mai 1919, et cette publication est distribuée à tous les députés. Le résumé en question est très complet et comprend environ quatorze mille mots.

Quant à la discussion du traité de paix par la Chambre, j'ai eu l'avantage d'en conférer avec mon honorable ami le leader de l'opposition (M. McKenzie), ce matin. J'ai acquiescé à sa demande d'ajourner jusqu'à lundi prochain, le 8 septembre, la discussion de la résolution que j'ai présentée mardi dernier, avec l'entente que le débat ne durerait pas plus tard que jeudi le 11 septembre. Je suis prêt à faire une autre proposition à mon honorable ami, qui est celle-ci: Si les honorables députés de l'opposition désirent entamer la discussion demain au lieu de lundi, ce qui donnerait un jour de plus, nous sommes tout prêts à accéder à leur désir.

Je dois ajouter que mardi soir, j'ai donné ordre de faire imprimer l'exemplaire français du traité qui avait été déposé le jour même. Le traité et le protocole sont maintenant imprimés en français et j'espère qu'ils ont été distribués.

M. LAPOINTE (Kamouraska): Puis-je demander si nous aurons l'occasion de dis-